



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 1^{er} juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 19

Etaient présents (17) : BOURLIATAUD Isabelle ; DAUDE Dominique ; DE CUYPER Micheline ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; LAFARGE Didier ; LAFARGE Monique ; LAUBARY Dominique ; LAVAUD Henri ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; MONZAUGE Christian ; RAIGNE Philippe ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; SERRUT Valérie

Pouvoirs (2) : JEANDILLOU Corinne à RAIGNE Philippe ; COUEGNAS David à LE GOUFFE Yves

Absents excusés (8) : BLANQUET Géraldine ; BROUSSE Didier ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; JEANDILLOU Corinne ; LEYGNAC Roland ; WAMPACH Joe

Absents (0) :

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et LAFARGE Monique

Délibération n° 2023-55 : Cotisation RIS 2023

Monsieur Le Président fait part de l'appel à cotisation du RIS pour 2023 qui se répartit comme suit : 1,15 € par habitant (contre 1,05 € en 2022, inchangé depuis plusieurs années) et une adhésion de 310 € par an, soit $(1,15 \text{ €} \times 5425) + 310 \text{ €} = 6\,548,75 \text{ €}$.

Monsieur le Président rappelle qu'une convention a été signée en 2015 engageant la Communauté de Communes pour 3 exercices et que depuis une convention annuelle est proposée à chaque exercice.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **DE VERSER** une cotisation de 6 548,75 € au Relais Infos Services au titre de l'exercice 2023
- **DE PRECISER** que cette somme a été inscrite au budget de la collectivité ;
- **D'AUTORISER** M. Le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment la convention présentée en annexe.

***Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 10 juillet 2023***



***Le Président
Yves LE GOUFFE***